

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 décembre 2021 - Séance 1

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Chantal CHAPOVALOFF, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Angélique SABATIER, Yasmina SEYVE

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Vincent BONNEAU (pouvoir à Amadou FAYE), Emilie FOREST (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Eddy LAMARTINE (pouvoir à Carine PANDREAU), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Thierry VALLEE GOUDOUNEIX (pouvoir à Alain DIDTSCH)

Chantal CHAPOVALOFF désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus et que celui-ci doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il repose sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et doit désormais prendre la forme d'un vote.

Ce moment a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires générales envisagées, de la présentation des engagements pluriannuels et des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Il propose d'articuler le débat autour de 4 axes qui sont détaillés dans le rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis aux conseillers en amont avec les convocations et qui sont :

1. Le cadre de l'élaboration du budget 2022
2. Une rétrospective financière des années 2016 à 2021
3. Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2022
4. Les budgets annexes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote du budget aura lieu fin janvier 2022 et laisse la parole à François DELAUNAY, adjoint aux finances pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur DELAUNAY rappelle qu'un vote du budget réalisé dès le mois de janvier permet d'engager des travaux tôt dans l'année et de choisir les entreprises avant qu'elles ne soient trop sollicitées.

Pour ce qui concerne le contexte général, il rappelle que la pandémie liée au coronavirus SARS-CoV-2 touche tous les pays depuis 2020, que l'économie mondiale évolue au rythme de cette dernière et des mesures de restrictions qui sont mises en place pour faire face à l'épidémie. Il indique que la croissance mondiale du PIB est annoncée à 4,5% pour 2022 et précise que les capacités de reprise dans chacun des pays varient entre les pays du G20 et les économies émergentes.

S'agissant du contexte européen, la croissance du PIB de la zone Euro serait de 4.1% et pour 2022 5.1% mais l'inflation s'accélère.

S'agissant du contexte national, la croissance française est attendue à 4% pour 2022.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 a pour objectif de favoriser la croissance économique de manière durable par la dépense et l'investissement. Il souligne qu'il s'agit du dernier PLF du quinquennat qui se termine en avril 2022. Comme les années passées, le PLF 2022 aura des incidences pour les collectivités qui sont les acteurs de l'investissement public avec un ciblage très précis concernant les dotations de l'Etat.

Cependant, au niveau de la commune, pour 2022, la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait subir un nouvel écrêtement estimé à 28 500 euros et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) serait quant à elle estimée à 40 000 euros contre 42 791€ en 2021.

Pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la commune d'Avermes est éligible au titre des travaux du groupe scolaire Jean Moulin débutés en 2021 et pourrait la percevoir pour le projet de construction du Point Commun qui débutera en 2022.

S'agissant du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC), suite au redécoupage communautaire en 2017, la communauté d'agglomération s'est retrouvée éligible au versement FPIC permettant ainsi à la commune d'Avermes de bénéficier pour la 5^{ème} année consécutive d'un versement de 37 571 euros. Cette situation peut cependant varier d'une année sur l'autre et c'est pourquoi, il devrait être fait le choix prudent d'inscrire un reversement net de 18 000 euros.

Monsieur DELAUNAY présente ensuite une rétrospective générale de la situation financière de la collectivité de 2016 à 2021. Pour les recettes de fonctionnement, il indique que la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération est stable, les produits fiscaux bénéficient de la revalorisation forfaitaire votée chaque année par le parlement bien que la collectivité ait pris l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et que l'attribution de compensation ne soit pas modifiée.

Cependant, les dotations et participations de l'Etat ne cessant de diminuer, l'équilibre budgétaire s'en trouve fortement impacté.

En effet, au niveau des dépenses de fonctionnement, malgré la rigueur poursuivie, elles sont en augmentation compte tenu notamment pour les charges de personnel, de l'évolution des carrières des agents et pour les charges à caractère général, de la forte inflation ainsi que de l'augmentation des prix liée à la crise sanitaire. Pour les autres charges de gestion, il est précisé qu'une nouvelle ligne budgétaire concernant la participation communale au titre de l'équilibre financier de la résidence autonomie depuis son ouverture en mars 2021 impacte le budget de fonctionnement de la commune et que les autres charges de gestion courantes restent stables. Monsieur le Maire précise que depuis 2020, la participation au CCAS comprend également un salaire qui incombait jusqu'alors à la commune et qui était intégré auparavant dans les charges de personnel.

S'agissant de l'évolution de l'autofinancement, l'épargne de gestion ainsi que l'épargne brute sont en diminution compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et du choix de ne pas impacter les taux d'imposition d'une part, et de l'augmentation de la participation de la commune au CCAS d'autre part. Néanmoins, les premières estimations qui restent à confirmer indique que la capacité d'autofinancement (CAF) nette dégagée en 2020 aurait permis de financer 31,68% des investissements de l'année 2021, ce qui est favorable.

Monsieur DELAUNAY souligne enfin que la capacité de désendettement de la collectivité atteint 4,2 ans ce qui démontre sa bonne santé financière et que l'encours de la dette continue de diminuer avec un remboursement de capital plus important. La durée résiduelle est de 15 ans et correspond au dernier emprunt effectué.

Il poursuit par l'évolution des dépenses d'investissements et rappelle que l'année 2019 reste une année exceptionnelle avec la finalisation des projets du mandat 2014/2020. S'agissant des recettes d'investissement, elles sont financées principalement par l'autofinancement et s'agissant

des investissements réalisés en 2021, ils ont été réalisés avec un emprunt de seulement 350 000 euros et ont retrouvé un niveau médian de 824 000 euros.

Il présente ensuite les orientations générales du budget pour 2022 qui reposeront sur les éléments suivants :

- Stabilité des taux d'imposition
- Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement
- Maintien de l'autofinancement à un niveau conséquent
- Stabilité du niveau d'épargne

Il indique que le budget qui sera proposé au vote en début d'année 2022 sera élaboré dans l'attente de précisions sur certaines données chiffrées. Il précise également que les élections présidentielles et législatives à venir peuvent entraîner d'éventuelles modifications. Tous ces éléments pourront impacter le budget qui nécessitera éventuellement un ajustement des prévisions en cours d'année avec le vote d'une décision modificative.

La priorité en fonctionnement continuera à être donnée à la qualité de l'accueil et du service rendu, qui restera maintenu à un haut niveau d'exigence, tout comme le renforcement des efforts faits en matière de gestion administrative. En effet, il s'agira de réaliser une gestion rigoureuse des charges à caractère général compte tenu de l'inflation prévue pour 2022 notamment sur les dépenses incompressibles. L'entretien du patrimoine communal, des équipements communaux et des espaces publics sera poursuivi avec la mise en place notamment d'un programme de relamping sur de nombreux bâtiments communaux pour réduire la consommation énergétique. Enfin, l'accompagnement des structures associatives et du CCAS sera maintenu et la maîtrise de la masse salariale poursuivie.

S'agissant des recettes de fonctionnement, outre la baisse de la DGF, on doit noter une baisse de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 2022 suite aux nouveaux critères de répartition.

En investissement, il s'agira de poursuivre des projets initiés suivant le programme pluriannuel (PPI) qui permet d'effectuer un constat de travaux à réaliser, d'étudier la faisabilité des projets tout en maîtrisant les dépenses dans le temps. Il précise que les dépenses d'équipement peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction de l'aboutissement des projets. Ainsi, la collectivité continuera de travailler autour du cadre de vie, de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, de la dynamisation du centre-ville, de la lutte contre le changement climatique et le maintien de la biodiversité.

Il indique que les programmations pour 2022 sont les suivantes :

- La poursuite de l'aménagement de la ZAC Cœur de Ville
- La finalisation de la procédure de révision du PLU
- La réhabilitation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin
- La revitalisation du centre-ville de la commune avec la réalisation de la maison de services aux habitants « Le Point Commun »
- L'extension des ateliers municipaux
- La réalisation d'équipements sportifs
- L'acquisition d'un logiciel finances et ressources humaines
- La réalisation de travaux de voirie en zone urbaine et rurale
- Le renouvellement du parc automobile et des équipements municipaux

Les projets seront financés en partie par l'autofinancement, la recherche de subventions auprès des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CAF, etc.) mais également grâce à la récupération des recettes tirées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) consécutive aux investissements de 2021 et de la taxe d'aménagement. Si cela s'avère nécessaire, un emprunt pourra être réalisé.

Pour finir, il présente les budgets annexes pour Isléa et les Portes d'Avermes.

Le premier comprend principalement le fonctionnement « matériel » de la salle et est alimenté par les locations de salles et la participation communale. Comme en 2020, on ne peut que constater la baisse des recettes liées aux locations des salles engendrée par la crise sanitaire. La contribution de la commune pour 2022 devrait être maintenue aux alentours de 145 000 euros et celle-ci sera réajustée au besoin en cours d'année en fonction du contexte sanitaire.

Pour ce qui concerne les Portes d'Avermes, il précise que ce budget comptabilise des recettes liées aux baux commerciaux conclus par la commune en tant que bailleur avec des tiers. La gestion de l'immeuble est effectuée par un syndicat de copropriété. Comme chaque année, les travaux éventuels seront autofinancés en 2022 par l'excédent d'investissement afférent à ce budget.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELAUNAY pour cette présentation ainsi que les services et plus particulièrement Monsieur SEROUX, pour la préparation de ce rapport. Il précise que le projet de budget 2022 sera finalisé dans le mois qui vient et qu'il est susceptible d'être modifié en cours d'année, d'une part parce que le projet de loi de finances pour 2022 (PLF) vient d'être adopté, et d'autre part, parce que les décrets ne sont pas encore parus. Il semblerait, par exemple, que pour le FPIC, l'ensemble des recettes des communes soit intégré, ce qui impliquerait pour la commune d'Avermes un écrêtement de cette recette par rapport aux années précédentes. Néanmoins, cette baisse devrait être lissée dans le temps. Il convient donc, plus que jamais, de rester prudent sur l'évaluation des recettes.

Pour ce qui concerne les impôts directs, il sera une nouvelle fois proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux et de continuer de bénéficier de l'augmentation des bases grâce aux nouvelles constructions et l'installation de nouveaux habitants.

Ensuite, il conviendra de continuer à maîtriser les charges à caractère général. Les efforts, bien que constants et rigoureux, subissent malheureusement des variations d'une année sur l'autre comme pour la résidence autonomie qui n'a pas encore atteint son taux d'occupation d'équilibre lui permettant une autonomie financière, ou encore pour les locations de salles qui subissent des pertes de recettes (salles Isléa et salle des fêtes). Il précise que ce chapitre peut également varier en fonction des travaux programmés en régie et que le coût des maintenances des équipements, matériels et logiciels est exorbitant même si cela permet d'offrir un service public de qualité tel que c'est le cas avec le portail Familles.

Il ajoute qu'un emprunt de seulement 350 000 euros a été réalisé en 2021 compte tenu du retard pris dans le commencement des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin à cause des difficultés d'approvisionnement des matériaux qui en plus ont subi une forte inflation, alors qu'un emprunt prévisionnel de 870 000 € avait été inscrit en début d'année 2021.

Il revient sur le projet de relamping qui débutera en 2022 par les salles les plus utilisées (crèche, salles annexes d'Isléa) et qui sera réalisé sur 2 exercices. Ces investissements doivent permettre à terme de réaliser des économies sur le fonctionnement, plus particulièrement sur les énergies et s'inscrivent dans une démarche vertueuse de la part de la collectivité.

S'agissant des travaux de la maison de services aux habitants « Le Point Commun », ils devraient débuter au deuxième semestre 2022. Préalablement, un diagnostic archéologique sera réalisé suivant un calendrier qui n'est pas encore communiqué à la collectivité en espérant que cela n'impacte pas le début des travaux. Ces travaux s'échelonnent sur 2 ans, et, à cet effet, il sera proposé au conseil municipal de voter une autorisation de programme.

Du côté sportif, les investissements qui seront réalisés devront permettre de rationaliser les missions des agents communaux notamment avec la mise en place de l'arrosage automatique pour les stades ainsi que l'acquisition d'un ou deux robots pour la tonte des terrains. Ces améliorations représenteraient en effet une économie d'une vingtaine d'heures de travail par semaine de mars à fin octobre.

Monsieur le Maire ajoute également que la section cyclo de l'amicale laïque, qui comporte à ce jour plus de 100 licenciés et souhaite proposer aux jeunes de 7 à 18 ans la découverte du VTT avec pour objectif de les rendre autonomes dans la pratique du vélo, bénéficiera de la mise à disposition d'un bâtiment modulaire afin de lui permettre la mise en œuvre de leur projet.

Enfin, il informe que les travaux d'extension des services techniques prévus initialement en 2021 peinent à débiter car les entreprises ont pris du retard. Il rappelle que ceux-ci sont essentiels pour améliorer les conditions d'accueil des agents.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.